



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

12^e séance du mardi 30 janvier 2024

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de Mme Françoise Piron et consorts : « *Quartier Closelet : jusqu'où va-t-on pousser l'absurdité ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

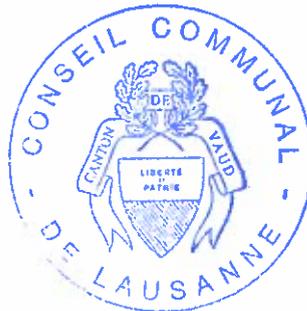
et adopte

la résolution de l'interpellatrice, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prévoie 1 à 2 places de parc pour les personnes à mobilité réduite au bénéfice d'un macaron handicapé dans cette zone du Closelet, en particulier pour faciliter l'accès de ces personnes et à leurs proches aux commerces et à la pharmacie 24. »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi trente janvier deux mille vingt-quatre.

Le président



La secrétaire adjointe